

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18 h à la salle polyvalente de Saint Geniès Bellevue.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Nathalie RAOUX RUMEAU

CCCB : Joël CAMART, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Serge TERRANCE

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Bruno PASQUIER, Romain VANHECKE

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Patrice LAGORCE

Secrétaire de séance : Romain VANHECKE

Domaine : Leader

Délibération n°: 24-154

Objet : GAL : liste nominative des membres du collège des élus

Mylène Monceret, vice-présidente en charge des fonds européens, rappelle que le Groupe d'Action Locale (GAL) constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.
Le collège de la société civile se compose de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.
Le collège des élus est constitué de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan.

Il convient à la suite de précisions de l'Autorité de Gestion Régionale du programme LEADER de préciser le tableau de la composition du collège élus du GAL.
Après consultation de l'Assemblée, la composition proposée du collège élus du GAL Pays Tolosan est :

Titulaire	Suppléant
Patrice Lagorce	Sonia Blanchard Essner
Véronique Millet	Patrick Plicque
Joel Camart	Sandrine Penavaire
Virginie Clavel	Colette Solomiac
Chantal Aygat	Céline Frayard
Mylène Monceret	Thierry Astruc
Patrice Semperboni	Charles de Lassus Saint Geniès
Jean Claude Espie	Diane Esquerre

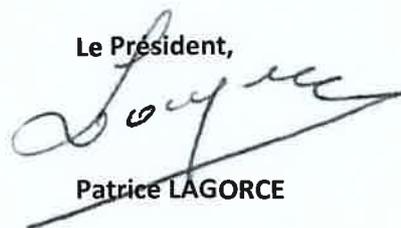
**Entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la liste nominative des membres titulaires et membres suppléants qui composent dorénavant le collège des élus du Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan, cette délibération abroge et remplace la délibération n°24-128.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024.

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures